







+33 04 68 87 10 10 ☐ immo-service@wanadoo.fr ransaction - Location - Gestion - Expertise

BAREME GÉNÉRAL - TARIFICATION - HONORAIRES - FRAIS

Mise à jour du 1er janvier 2019)

-	HO	NO	RA	IRES	DE	VE	:NT	E
---	----	----	----	------	----	----	-----	---

De biens et droits immobiliers (minimum 5000 € TTC) 6.00 % TTC

En % du prix de la vente ou en valeur, selon les stipulations expresses du mandat qui indique également à qui, du vendeur ou de l'acquéreur, en incombe le paiement.

De Fond de commerce – Pas de porte – Droit au bail (minimum 5 000 € TTC) ... 10.00 % TTC Du prix de la vente, à la charge exclusive du Preneur.

- HONORAIRES DE LOCATION (suite au décret n° 2014-890)

Vide / Meublée (résidence principale) comprenant les frais de visite, de constitution de dossier et de rédaction de bail, les frais d'état des lieux : (sans pouvoir excéder, tous honoraires confondus, un mois de loyer toutes charges et taxes comprises)

> Zone non-tendue: 8.00 € TTC/m² (surface habitable) Zone tendue : 10.00 € TTC/m² (surface habitable) 12.00 € TTC/m² (surface habitable) Zone très tendue : Frais d'état des lieux (toutes zones) : 3.00 € TTC/m² (surface habitable)

Conformément au décret 2014-890 du 1er août 2014, les honoraires facturés au locataire ne peuvent excéder ceux facturés au bailleur

Garage / Parking(honoraires payables par le bailleur et le locataire)..... 12.00 % TTC (du loyer annuel)

Locaux Commerciaux / Bureaux

750.00 € TTC (100 % Preneur) (Bail commercial – Bail Précaire – Bail professionnel)

600.00 € TTC (100 % Locataire) Meublée (résidence non-principale)

- HONORAIRES DE GESTION

9.60 % TTC (100 % Bailleur) Location Vide

Location Meublée 18.00 % TTC (100 % Bailleur)

Sur tous les encaissements, 100 % à la charge du Propriétaire, y compris ceux relatifs aux Pas de Porte et autres droits au bail en cas de bail commercial Location Meublée Saisonnière **25.00 % TTC** (100 % Bailleur)

Sur le montant du séjour, 100 % à la charge du Propriétaire,

Garantie Loyers Impayés ou Recouvrement Loyers Impayés : GLI ou RLI 2.61 % TTC (100 % Bailleur)

Selon le cas et sous réserve des variations des conditions fixées par les compagnies d'assurances, sur les loyers encaissés, 100 % à la charge du Propriétaire, déductibles fiscalement (uniquement applicable aux baux d'habitation)

- HONORAIRES EXCEPTIONNELS

Clause pénale contractuelle, art.700 du CPC, art.2224 du CC 12.00 TTC (100 % Bailleur)

En sus des honoraires de gestion courants

- DIVERS (*)

0.15 € la copie TTC photocopies:

consultation juridique (sur rendez-vous)..... **55.00** € / heure (minimum de 35 €) **TTC**

dossier contentieux (assignations / conclusions / mémoires) 55.00 € / heure (minimum de 35 €) TTC

Frais Administratifs (établissement, affranchissement) correspondances diverses et exceptionnelles :

Lettre simple 8.00 € TTC Lettre Recommandé Simple 15.00 € TTC Lettre Recommandé Avis de Réception 25.00 € TTC Transmission de dossier 30.00 % TTC

En cas de résiliation du mandat de gestion ; basés sur les honoraires de gestion perçus pendant les 12 derniers mois

150.00 € TTC Estimation / Avis de Valeur

Etat des lieux (entrée/sortie) hors gestion locative 3.00 € TTC/m² (surface habitable)

Conformément au décret 2014-890 du 1er août 2014, les honoraires facturés au locataire ne peuvent excéder ceux facturés au bailleur

GRATUIT Quittance, reçu de loyer

T.V.A. au taux de 20.00 %

(*) Pour mémoire et sauf conditions particulières indiquées sur le mandat correspondant.

Nota: Les mandats de gestion locative emportent l'exclusivité de gérer, louer, relouer les biens qui sont confiés au mandataire. La SARL D.G.I. en sa qualité de mandataire du Propriétaire est seule juge de l'acceptation ou du refus de la présente candidature. Sa décision se base exclusivement sur des éléments objectifs, notamment les ressources du candidat locataire ou du cautionnaire éventuel qui ne peuvent être inférieures à trois fois le montant du loyer, toutes charges, taxes et accessoires du loyer compris.

IMMO-SERVICE

POUSSILI ON IMMOBILIFE